

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-SEPT AVRIL, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE AU QUAI DES REVES, 1 RUE DES OLYMPIADES A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 21 avril 2020

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Philippe BOSCHER, Nathalie BOUZID, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Thibault CARFANTAN, Martine CHATTON (*suppléante de Sébastien PUEL, absent*), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Jean-Claude HELLIO (*suppléant de Jean-François CORDON, absent*), Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Thierry ROYER donne pouvoir à Alain GOUEZIN,
- Yvon BERHAULT, Pierre-Alexis BLEVIN, Marie-Madeleine BOURDEL, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Fabienne TASSEL,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Denis BERTRAND

Délibération n°2021-094

Membres en exercice : 69

Présents : 60

Absents : 9

Pouvoirs : 3

**ECONOMIE INNOVATION RECHERCHE
FUTUR PARC D'ACTIVITES DE PILODIE (LA BOUILLE) – FOUILLE ARCHEOLOGIQUE PREVENTIVE**

Lamballe Terre & Mer envisage la création d'un parc d'activités dans le secteur de Pilodie sur la commune de La Bouillie sur une surface de 11 963 m² pour 7 lots à vocation d'activités artisanales. L'emprise de ce parc d'activités se situe à proximité du Chemin Chaussée, qui reprend le tracé de l'importante voie romaine reliant Corseul à Carhaix, riche en découvertes de vestiges antiques depuis

deux siècles.

Ce projet a fait l'objet d'un arrêté de prescription de diagnostic archéologique préalable aux travaux, en raison de sa localisation. Pour des raisons de calendrier, les services de Lamballe Terre & Mer ont demandé que cette fouille soit faite de manière anticipée avant le dépôt du permis d'aménager. Un arrêté de prescription a été émis par la DRAC pour permettre la réalisation de ces fouilles par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP).

L'intervention de l'INRAP nécessite la signature d'une convention, qui précise l'ensemble des droits et obligations des deux parties dans le cadre de cette opération, à savoir :

- Les conditions et délais de mise à disposition du terrain pour la réalisation de l'opération,
- La description de l'opération, la préparation et la réalisation,
- Les conditions de fin de l'opération et de restitution du terrain,
- Les délais de réalisation du diagnostic et de remise du rapport,
- La communication et la valorisation scientifique des données du rapport.

Cette prestation fera l'objet d'une facturation par les services de la DRAC, par application du taux de la redevance d'archéologie préventive, qui s'élève à 0,58 € HT/m² (valeur 2021).

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives pour la réalisation d'un diagnostic archéologique sur le terrain d'assiette du futur parc d'activités de Pilodie et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié envoyé à la Préfecture le 4 MAI 2021

Affiché le 4 MAI 2021

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 4 MAI 2021

Pour le Président absent,

Le 1^{er} Vice-président

Philippe HERCOUET

